

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☒ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à :

**LA MODIFICATION N°3
DU P.L.U
DE LA VILLE DE COLMAR**



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Colmar

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 1746 en date du 17 octobre 2022 de

☒ M. le Maire de : Colmar

☐ M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	Mme Monique HUTTER	qualité	Commissaire enquêteur
	M	qualité	
	M	qualité	
	M	qualité	
Membres suppléants :	M	qualité	
	M	qualité	
	M	qualité	

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 7 novembre au 9 décembre 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : mairie de Colmar

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Colmar - 1 place de la Mairie 68021 COLMAR Cedex

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Colmar - service études d'urbanisme et sur le site internet de la commune (www.colmar.fr/plu)

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 7 novembre de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les vendredi 18 novembre de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

les mercredi 30 novembre de 14h30 à 17h30 et de _____ à _____

les vendredi 9 décembre de 16h00 à 19h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☒ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les Lundi 7 nov 2022 de 9 heures à 12 heures

Première permanence

Observations de M⁽¹⁾

M^e FERENCZI Claudette et M^e TROJE Anne. Hani sont venues
ce jour ^{consulter} le dossier d'OAP.

Monique HUTTER
Commissaire enquêteur
N. Hutter

Fin de la 1^{re} permanence - 2 visites

Vendredi 18 novembre 2022 de 16H à 19H

2^{ie} Permanence.

Odile EHRHART 33 ch du Schoenenwerd - Colmar

(R1) Au sujet de la végétalisation d'une parcelle constructible NH 163/484/485
→ disparition des arbres?

3 personnes sont passées pour s'informer sur les projets
à Biberacher Weg

1 personne s'est renseignée sur l'article 10 de la zone UC

N. Jean-Marie Hargy Association de Préservation de
l'environnement du Patrimoine Colmar Sud

N. Terme de Foncière du Rhin a consulté le dossier

2 jeunes couples souhaiteraient construire sur un
terrain qui leur appartient en zone 1AU et 2AU

5 personnes de l'Association de Sauvegarde du
quartier des marais

2 personnes ont demandé des explications sur les
modifications projetées

Fin de la 2^{ie} permanence - 18 visites

Monique HUTTER
Commissaire enquêteur
N. Hutter

Mardi 30 novembre 2022 de 14H30 à 17H30

3^{ème} Permanence

M. FLEITH ET M. MATHIEU sont venus déposer une pétition concernant la demande de modification de la réglementation régissant la protection de la continuité écologique de la CAUCI.

N. Heiss Willy demande que la parcelle de sa propriété située derrière le N°48 Niklaubrunn Weg, qui dispose d'un chemin d'accès et qui a été complètement viabilisée à ses frais avant 2017, pour une maison individuelle, soit affectée en zone UC sur 7 ares et non plus en zone 1AUC. (R2)

Mme Ferenczi Claudette est repassée pour se renseigner sur l'accès à leur propriété, 65 rue des primevères en cas d'urbanisation de la zone 1AUC Biberacher. (R3)

DIDIER Jacques et Danielle

Nous avons consulté et envoyons les observations par courrier et mail à propos du terrain situé au Niklaubrunnweg et du Wollachweg.

Solange GARIN 9 rue Léon Blum 68000 COLMAR. Venue consulter le dossier. Je suis à proximité d'un secteur 1AUC nécessitant de renforcer les réseaux, mais il aurait fallu y penser avant de laisser construire des immeubles, avec des murs jusqu'à la rue. Il ne faudrait surtout plus construire dans ce secteur, et ne pas modifier les rues. (R4)

N. Zanetti Robert est passé consulter le dossier.

Fin de la 3^{ème} Permanence 17H30

1 pétition C1 et 1 courrier de N. Fleith C2
3 observations dans le registre
8 visites

M^r AMORETTI Frédéric 50 Nikolausbrunnweg

A prendre en considération : Un ratio par rapport au hauteur de construction (15mètre actuel) pour éviter la construction d'immeuble uniquement. - IAC

- (R5)
- + Une obligation d'une cave ou cellier pour éviter d'utiliser les garages comme tel et avoir des voitures sur les voies publique.
 - + La végétalisation des voies publiques - Prevoir un espace suffisant.
 - + La végétalisation des toit plats / ou d'un mur
 - + La mise en place de piste cyclables sécurisées

Mme Julie SIGUIER - GEYNES

- Etud de la densification, elle ne permet pas à quelques arbres de se développer dans le quartier -

- (R6)
- Ex = 20 Nikolausbrunnweg, un nouvel immeuble avec 30(?) % de végétalisation, cela permet au mieux de planter des arbustes entre les différents parcelles, pas des arbres.
- Du coup 15 m de hauteur, pas de verdure, donne un sentiment de sur-densification.

- Autre problème de cette densification, au niveau du 48 Nikolausbrunnweg
→ Enorme flaques quand il pleut.

Des arbres à profusion permettrait de garder la fraîcheur, et à leurs pieds, d'absorber l'excès de pluie.

Mme CASILINO Marie-Aline

- Pour une meilleure harmonisation de petits collectifs sont préférables (hauteur 9 à 10 mètres maximum).

- (R7)
- Beaucoup de voitures se retrouvent mal garées sur les trottoirs car le quota des parkings par les immeubles n'ont pas été respectés.

Dans l'optique d'observer les grosses pluies il semble important de conserver les fossés au vert.

Il y aurait-il la possibilité d'avoir un parc pour enfant avec des arbres?

Vendredi 9 décembre 2022 de 14h à 19h

4^{ieu} et dernière permanence

M. Xavier Nellen est parti se renseigner sur un terrain en ANA du sud de Colmar.

Il se rend au service urbanisme pour plus de renseignements

Mme Waechterle Candida Nikolausbrunn Pfad

Résidence A. Schweitzer

Regrette l'absence de verdure, d'ombrage, d'espaces verts, d'aire de jeux pour les enfants et de bancs pour les personnes âgées.

On ne peut pas s'arrêter pour prendre un goûter dehors. Trafic et vitrine importants aux deux extrémités des rues étroites.

Il est inadmissible et scandaleux que la

que du bois fleuri soit "privatisée".....

Y a-t-il des privilèges dans cette rue?

Tout 1 quartier et clients du S.U. sont pénalisés - Où vivons nous?

Cette rue est quasiment déserte toute la journée et la route de BAIE est loin d'être saturée -

MERCI DE RETABLIR UNE

CIRCULATION dans les 2 SENS

de la rue du Bois fleuri -

D'autre part la montée du chemin du Dachsbutel vers le pont de l'autoroute est en piteux état, les Troncs qui longent ainsi que sur le pont sont pourris.

Est-ce que les "espaces verts" reconnaissent les routes et les sentiers du JAPON?

qu'il y ait urgent d'intervenir sur cette montée - car elle est en laide

piétons, si chevaux, voitures, vélos se croisent on reste accroché

aux roues et on déchire les habits

et on se blesse ou on évite et on tombe ou accident - Merci d'y remédier -

M et Mme Keller ont déposé un courrier de 4 pages
C3

Mr. Nemschi Kevin et Geoffrey ont déposé
2 courriers C4 et C5

Un représentant d'Alsace Nature est passé pour
expliquer et appuyer leur contribution N°040

Mme Galiay est venue se renseigner au sujet
d'un terrain en zone 1Aur

Fin de la 4^{ème} et dernière permanence

9 visites

2 observations dans le registre : R8 et R9

3 courriers déposés

Registre clôturé

Colmar, le 9.12.2022 à 19H

Monique HUTTER
Commissaire enquêteur
N. Hutter

35 personnes sont venues lors des permanences
et 3 personnes hors permanences

Le 9 décembre 2022 à 19 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Monique Hutter déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du lundi 7 novembre 2022 à 8H30 au Vendredi 9 novembre 2022 à 19H
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures

Monique HUTTER
Commissaire enquêteur

Les observations ont été consignées au registre

R1 à R9
par 9 personnes (pages n° 2 à 6).

1. Compte-rendu comptable des contributions à cette enquête publique

s écrites

Numération des contributions		Nombre de personnes	Doublons décomptés	Nombre de contributions	Nb contributions par type
Avis des personnes publiques associées : Chambre de commerce et de l'Industrie	PPA	1		1	1 dans le dossier EP
Observations consignées sur le registre	R1 à 9	9		9	9 dans le registre
Courriers déposés en mairie	C2 à 7	6		6	7 courriers
Pétition de 13 riverains de la Lauch, comptée dans les courriers	C1	13		1	
Lettres type 1 de l'ASQM et riverains sympathisants	L	48-1=47	1xO26	44-1=43	52 lettres type
Lettres type 2 concernant principalement le quartier des maraichers, issues de personnes ayant également signé une lettre type 1. Ces personnes ne sont pas comptées deux fois	L			9	
Courriels à l'adresse mail dédiée enquetepublique.modificationplu@colmar.fr	O	12		12	68 Obs faites en ligne
Courriels hors délai le samedi 10 et le dimanche 11 décembre mais pris en compte.	O	3		3	
Formulaires en ligne sur https://www.colmar.fr/plu Les personnes ayant envoyé plusieurs contributions ne sont comptées qu'une fois	O	37		53	
Total		128		137	137